

Publié sur le site internet de la commune le .....

Le Maire

Frédéric VALLOS



Envoyé en préfecture le 31/05/2024

Reçu en préfecture le 31/05/2024

Publié le

ID : 001-210103479-20240527-2024053-DE



## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2024-053

### Séance du 27 MAI 2024

#### Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	: 19
En exercice	: 19
Présents	: 16
Qui ont pris part à la délibération	: 18
<u>Date de la Convocation</u>	: 16/05/2024
<u>Convocation affichée et diffusée le</u>	: 16/05/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 mai, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VALLOS Frédéric, Maire,

**PRESENTS** : M. VALLOS Frédéric, M. AKNIN Daniel, Mme BRUYAS Séverine, M. COLLET Baptiste, M. DA COSTA Jean, GAUTIER WILL Pascale, M. GAY Richard, Mme GENEVOIS Annie, Mme GONZALEZ Sindy, M. HENRY Christophe, Mme HENRY Marie- Claude, Mme MARTIN GAJAC Corinne, M. PERRAUD Sylvain, M. PETIT Clément, M. ROCHE Gilles, Mme SOUZY Eva.

#### ABSENTE EXCUSEE

Mme BOURDELEAU Alexandra

#### POUVOIR

M. JACQUET Alain a donné pouvoir à VALLOS Frédéric  
M. GROSSAT Gilles a donné pouvoir à PERRAUD Sylvain

M. Daniel AKNIN a été nommé secrétaire de séance.

### **Objet : Servitude de passage et de tréfonds – Branchement eau potable**

Dans le cadre de l'aménagement complet de la route de Trévoux le propriétaire actuel d'un terrain n'a pas demandé de branchement d'eau potable malgré la réfection complète de la voie et les demandes de contact de la SAUR. S'agissant d'une voie départementale il n'est pas possible d'ouvrir la voie pendant 3 ans.

Une solution technique a été trouvée par les services de la SAUR qui nécessite un passage sous accotement et sous un espace vert (environ 10 mètres de réseaux à créer.)

Cette convention de passage et de tréfonds pour la pose d'un branchement et canalisation d'eau potable (environ 10ml) se situe au droit du n° 882 Route de Trévoux. Parcelle non cadastrée.

Il convient au préalable de signer une convention pour permettre la réalisation de ces travaux.

Le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- D'autoriser M. HOLLARD Alexandre et Mme CORNETTE Camille demandeurs d'un permis de construire, à bénéficier d'une servitude de passage sur l'espace vert et accotement situé au droit du 882 route de Trévoux propriété de la ville et mise à disposition de la SAUR pour l'implantation d'une

canalisation et branchement d'eau potable desservant le terrain des dem  
de Saint Didier de Formans.

Envoyé en préfecture le 31/05/2024

Reçu en préfecture le 31/05/2024

Publié le

ID : 001-210103479-20240527-2024053-DE

S<sup>2</sup>LOW

- D'habiliter M. le maire, ou son représentant, à revêtir de sa signature tous documents nécessaires.
- D'accepter que les représentants la SAUR pénètrent sur la parcelle précitée pour la réalisation des travaux, l'exploitation courante, l'entretien, voire la réparation de la canalisation.
- Que cette autorisation de passage est accordée à titre gratuit.
- Les éventuels frais d'acte seront à la charge de M. HOLLARD Alexandre et Mme CORNETTE Camille

Pour extrait conforme, le 27 mai 2024

Le Maire  
Frédéric VALLOS

A blue ink signature of Frédéric Vallos, the Mayor, written over a circular official stamp of the Municipality of Saint-Didier-de-Formans. The stamp contains the text 'MAIRIE DE SAINT-DIDIER-DE-FORMANS' and '\*01 (Am)\*'.

Le secrétaire de séance  
Daniel AKMIN

A blue ink signature of Daniel Akmin, the Secretary of the meeting, written in a cursive style.